

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	14 + 4
Date de la convocation :	30.05.2023
Date d'affichage :	30.05.2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois de juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 14 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - L. BASECQ - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE - X. DUBOIS - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 4 Absents ayant donné pouvoir : N. GUISLAIN à L. BASECQ – P. CAREY à P. PACCOU – F. BOULANGER à C. LEFEBVRE - S. MOUVEAUX à P. JOURDAIN
- 0 Excusés :

Madame Julie TYBOU a été désignée comme secrétaire de séance.

2023-19 : Délibération d'autorisation d'emprunt
Rapporteur : Arnaud MARQUE

OBJET : Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 305 280 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal de commune de Prêmesques, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée

DOIT DELIBERER

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations une avance remboursable Intracting d'un montant total de 305 280 euros et comprenant 1 versement dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

	Versement 1
Année de versement	2023
Montant	305 280 euros
Durée d'amortissement	13 ans
<i>dont différé d'amortissement</i>	<i>1 ans</i>
Taux d'intérêt annuel fixe	2 %
Typologie Gissler	1A
Périodicité des échéances	Annuelle
Amortissement	Déduit (échéances constantes)
TEG	2 %

A cet effet, le Conseil Municipal de la commune de Prêmesques, à l'unanimité, autorise son Maire à intervenir à la convention de financement en Intracting et les demandes de réalisation de fonds.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

**A Prêmesques, le 12 juin 2022,
Affiché le 14 juin 2022
Transmis au contrôle de légalité le 14 juin 2022,**

Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON

La Secrétaire de Séance
Julie TYBOU